

**AVENANT NUMÉRO 1 A LA CONVENTION DE DÉPLOIEMENT  
DU RESEAU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES GATINE RACAN**

**ENTRE  
LE SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE  
ET  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE RACAN**

**Entre**

**D'une part,**

**Le Syndicat Mixte ouvert Val de Loire numérique**, représenté par sa présidente, Sylvie GINER, sis place de la République, 41020 BLOIS Cedex, dûment habilitée par la délibération ..... du conseil syndical du 19 mai 2026

Désigné ci-après « Val de Loire Numérique » ou « le syndicat »,

**Et d'autre part,**

**La Communauté de Communes Gâtine Racan** représentée par son président, Philippe CAPON sis 6 rue du Chêne Baudet 37360 ST-ANTOINE-DU ROCHER dûment habilitée par la délibération ..... du 27 mai 2026

Désignée ci-après « la Communauté de communes »

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention du 18 octobre 2018 conclue entre le SMO Val de Loire Numérique et la communauté de communes pour le déploiement du réseau Très Haut Débit sur le territoire de la communauté de communes Gâtine Racan

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de dresser le bilan définitif du déploiement et du financement, par la communauté de communes du projet Très Haut Débit porté par le SMO Val de Loire Numérique

**Article 2 : Coût réel consolidé du projet et de ses différentes composantes**

Les parties s'accordent sur le montant réel et définitif des subventions d'investissement dues par la communauté de communes, au vu de la réalité des déploiements, du cadre conventionnel en vigueur et des différentes composantes du projet Très Haut Débit

## 2.1 : coût global de l'opération

Le coût global du projet sur le territoire de la communauté de communes est de **18 160 140€**

**16 350 427,70 €** sont apportés par la société délégataire Val de Loire Fibre. La part publique s'élève quant à elle à **1 809 715,30 €**, ce qui représente 10 % du coût global.

## 2.2 détail de la contribution de la communauté de communes

Après déduction des contributions de l'Etat, de l'Europe, de la Région Centre Val de Loire et du Département d'Indre-et-Loire, la part résiduelle pour la communauté de communes est de **193 462,57 €**

Le plan de financement global du projet permettant de visualiser la part de la communauté de communes par rapport aux autres contributeurs est décrit à l'Annexe1 au présent avenant

Ce coût se décompose comme suit :

### a - Composante "Inclusion Numérique"

Cette composante du projet consistait à contribuer au financement - jusqu'à concurrence de 450 € par foyer éligible au dispositif - de solutions alternatives à la fibre optique (satellite ou 4G principalement) pour les foyers qui ne sont pas éligibles à la fibre ou dont le débit DSL est inférieur à 8 Mbit/s.

Ce dispositif a permis de financer **22 installations** sur le territoire de la communauté de communes

Le coût réel consolidé de cette composante pour la communauté de communes est de **8 312 €**.

### b - Composante "Desserte de sites prioritaires"

Cette composante du projet consistait à réaliser des dessertes optiques dédiées de type FTTO (Fiber To The Office) pour un certain nombre de sites qui ne pouvaient pas attendre l'arrivée du réseau mutualisé (FTTH ou FTTE)

Cela a permis de financer les études et les travaux relatifs à la desserte de **2 sites** sur le territoire de la communauté de communes

Le coût réel consolidé de cette composante pour la communauté de communes est de **26 674 €**.

### c - Composante "Réseau de fibre mutualisé FTTH"

Cette composante du projet consistait à déployer le réseau mutualisé (FTTH = Fiber To The Home ou FTTE= Fiber To The Entreprise) de manière à rendre éligible chacun des logements et chacun des locaux à vocation professionnelle de la zone d'initiative publique.

Cela a permis de financer les études et les travaux relatifs à la réalisation de 12 610 prises FTTH ou FTTE sur le territoire de la communauté de communes

Le coût réel consolidé de cette composante pour le territoire la communauté de communes est de 18 125 157 €

### Article 3 : Bilan financier

Le tableau ci-dessous décrit la part de chacun des partenaires dans le financement de ces différentes composantes du projet sur le territoire de la communauté de communes

Bilan des Financements	En % de l'investissement	En valeur
Déléataire (Val de Loire Fibre)	90,03%	16 350 427,70 €
Europe (FEADER)	0,00%	0,00 €
Etat (FSN)	6,20%	1 125 928,87 €
Région Centre Val de Loire	1,30%	236 081,86 €
Conseil départemental d'Indre-et-Loire	1,40%	254 242,00 €
Communauté de Communes	1,07%	<b>193 462,57 €</b>
<b>totaux</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 160 143,00 €</b>
Contribution perçue de la Communauté de Communes		336 796,00 €
Pour régularisation (SMO -> Communauté de Communes)		<b>143 333,43 €</b>

La communauté de communes ayant versé au Syndicat, pour ce projet, la somme de 336 796 €, il est mis en évidence un différentiel en faveur de la communauté de communes d'un montant de 143 333,43 € correspondant à 336 796 – 193 462,57

### Article 4 : Échéancier de remboursement

Le SMO versera le montant de 143 333,43 € € à la communauté de communes selon l'échéancier suivant :

Le 1<sup>er</sup> juillet 2026 : 63 364,40 €

Le 1<sup>er</sup> juillet 2027 : 63 364,40 €

Le 1<sup>er</sup> juin 2029 : 16 604,60 € dans les conditions prévues à l'article 5

## **Article 5 : Cas particulier de l'échéance de remboursement 2029**

Un risque a été identifié de non perception par le Syndicat de la totalité des 38 897 705 € prévus au titre de la contribution apportée par l'Etat au titre du FSN (Fonds pour la Société Numérique)

Il est en revanche considéré comme certain la perception par le Syndicat d'au moins 36 897 705 € de la part de l'Etat au titre du FSN.

La différence constitue une provision pour risque de 2 000 000 € environ à laquelle les différents contributeurs publics du projet acceptent de participer. La part de la communauté de communes dans cette provision est établie à 16 604,60 €

Le montant à verser au 1er juin 2029 sera déterminé au vu du bilan des contributions réelles et définitives attendues de l'État au 31 décembre 2028 selon la formule suivante :

Montant versé par le Syndicat à la communauté de communes en 2029 = 16 604,60 € x (part complémentaire FSN réellement versée / 2 000 000 ) étant entendu que la part complémentaire est la différence entre 38 897 705 et la somme réellement perçue de l'Etat.

**Article 6** : Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

**Article 7** : Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Blois, le

Le président de la communauté  
de communes Gâtine Racan

La présidente du Syndicat mixte ouvert  
Val de Loire numérique

Philippe CAPON

Sylvie GINER

## ANNEXE 1 : Caractéristiques et plan de financement global du projet en Indre-et-Loire

### 1.1 Les caractéristiques globales du projet en Indre-et-Loire

Valorisation opérationnelle du projet					
Différentes composantes du projet	Inclusion Numérique	Sites prioritaires		Montée en débit	Réseau FTTH
		Nb de foyers subventionnés	Nb de collèges étudiés ou desservis		
Unité d'œuvre					
<b>Territoires</b>					
CC Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher	36	1			13 405
CC Castelernaudais	12	1			9 386
CC Chinon Vienne et Loire	8	2			16 105
CC Gâtine-Racan	22	2	1		12 610
CC Loches Sud Touraine	76	7			39 211
CC Touraine Est Vallées	26	2			20 607
CC Touraine Ouest Val de Loire	36	3			18 140
CC Touraine Val de Vienne	16	4			28 949
CC Touraine Vallée de l'Indre	51	4			22 812
CC Val d'Amboise	99	2			17 298
Tours Métropole Val de Loire	4	0			5 348
<b>totaux</b>	<b>386</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>203 871</b>

Valorisation financière du projet					
Investissements correspondants	Inclusion Numérique	Sites prioritaires	Montée en débit	Réseau FTTH	total
Coût unitaire moyen	384,59	12 233 €		1 437,36 €	
<b>Territoires</b>					
CC Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher	13 800,00 €	12 663 €		19 267 861 €	19 294 323,73 €
CC Castelernaudais	4 604,00 €	18 287 €		13 491 096 €	13 513 986,92 €
CC Chinon Vienne et Loire	3 053,00 €	24 011 €		23 148 743 €	23 175 806,79 €
CC Gâtine-Racan	8 312,00 €	26 674 €		18 125 157 €	18 160 142,57 €
CC Loches Sud Touraine	29 416,00 €	34 474 €		56 360 469 €	56 424 359,02 €
CC Touraine Est Vallées	10 018,00 €	83 469 €		29 619 754 €	29 713 241,28 €
CC Touraine Ouest Val de Loire	13 656,00 €	37 840 €		26 073 778 €	26 125 273,97 €
CC Touraine Val de Vienne	6 224,00 €	47 457 €		41 610 242 €	41 663 923,48 €
CC Touraine Vallée de l'Indre	19 726,00 €	45 400 €		32 789 141 €	32 854 267,30 €
CC Val d'Amboise	38 184,00 €	24 479 €		24 863 518 €	24 926 180,72 €
Tours Métropole Val de Loire	1 637,00 €			7 687 021 €	7 688 658,20 €
<b>totaux</b>	<b>148 630 €</b>	<b>354 754 €</b>	<b>0 €</b>	<b>293 036 780 €</b>	<b>293 540 164 €</b>

total coût opération 37  
293 540 164 €

## 1.2 Le Plan de financement du projet en Indre-et-Loire

### Répartition part privée / Part publique en Indre-et-Loire

	Coût de l'opération	Part délégataire		Total Part Publique	
		En Valeur	En %	En Valeur	En %
Inclusion numérique	148 630	0		148 630	
Desserte sites prioritaires	354 754	0		354 754	
Montées en débit	0	0		0	
Réseau Fibre mutualisé (FTTH)	293 036 780	264 525 438		28 511 342	
<b>totaux</b>	<b>293 540 164</b>	<b>264 525 438</b>	<b>90%</b>	<b>29 014 726</b>	<b>10%</b>

### Détail de la part publique en Indre-et-Loire

	Financement Etat (FSN)		Financement Europe (FEADER)		Financement Région RCVL (divers)		Financement CD 37		Financement EPCI 37	
	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique
Inclusion numérique	9 570		0		69 530		69 530		0	
Desserte sites prioritaires	0		0		118 251		236 503		0	
Montées en débit	0		0		0		0		0	
Réseau Fibre mutualisé (FTTH)	18 123 158		0		3 439 551		3 820 845		3 127 788	
<b>totaux</b>	<b>18 132 728</b>	<b>62%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>3 627 332</b>	<b>13%</b>	<b>4 126 878</b>	<b>14%</b>	<b>3 127 788</b>	<b>11%</b>

### 1.3 Plan de financement global du projet

Répartition part privée / Part publique sur l'ensemble du projet

		Part délégataire		Total Part Publique	
	Coût de l'opération	En Valeur	En %	En Valeur	En %
<b>totaux</b>	<b>574 859 290</b>	<b>508 702 766</b>	<b>88%</b>	<b>66 156 522</b>	<b>12%</b>

Détail de la part publique sur l'ensemble du projet

Financement Etat (FSN)		Financement Europe (FEADER)		Financement Région RCVL (divers)		Financement CD 37		Financement CD 41		Financement EPCI 37		Financement EPCI 41	
En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique
38 897 705	59%	1 684 000	3%	8 524 939	13%	4 126 878	6%	7 761 659	12%	3 127 788	5%	2 033 553	3%